

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (PR16.22PR Plan Directeur Sports: travaux interrompus de la commission)

Ma première question, au sens de l'article 74 du règlement de notre Conseil, concerne le préavis PR16.22PR relatif à la réponse que la Municipalité entendait donner à la motion intitulée « Un plan directeur du sport pour une politique de soutien claire et transparente ».

Ledit préavis municipal a été déposé le 25 août 2016. Une Commission fut désignée, laquelle s'est réunie une seule fois en date du 21 septembre. Or, depuis lors, plus de nouvelles. D'aucun pourrait croire que le président de notre Commission n'ait failli à son devoir de diligence, six mois, c'est un peu long pour rédiger un rapport suite à une unique séance. Je crois donc juste de demander quelques précisions à notre Municipalité et en l'occurrence à M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD, en charge du Service des sports.

Car membre de cette Commission, le rapport n'ayant pas été déposé, je ne puis évidemment dévoiler ce qui s'est dit durant cette séance. Néanmoins, il paraît légitime de s'interroger.

D'où ma question, j'en conviens, tout à fait inhabituelle :

La Municipalité peut-elle expliquer les raisons pour lesquelles six mois après le dépôt de son préavis PR16.22PR, la Commission désignée n'a pas été en mesure de déposer son rapport devant ce Conseil et quelles suites elle entend donner aux travaux de ladite Commission ?